



Communication sur l'emploi des jeunes.

19/10/2009

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

A Paris, comme dans l'ensemble de notre pays, les jeunes sont les victimes les plus directes de la crise, et les plus vulnérables aux risques qu'elle entraîne, au premier rang desquels le chômage et la précarité de l'emploi. Entre juillet 2008 et juillet 2009, le chômage des jeunes Parisiens a augmenté de près de 30% (contre 18,5% pour l'ensemble de la population). Encore ces chiffres n'expriment-ils pas toute la réalité, les jeunes trouvant souvent peu d'intérêt à s'inscrire à Pôle Emploi puisqu'ils ont rarement droit à une allocation chômage.

Au drame du chômage s'ajoute pour les jeunes celui du travail qui ne mérite pas le nom d'emploi : stages non rémunérés, CDD sans cesse renouvelés, postes à temps partiel, etc. Et cette offre-là elle-même s'est raréfiée : en un an (juillet 2008-juillet 2009) l'offre d'emplois temporaires (de un à six mois) a baissé de 39,4%, et l'offre d'emplois occasionnels (moins d'un mois), de 62,6%. Les jeunes traversent donc la crise dans des conditions particulièrement difficiles, et leur inquiétude légitime ne sera pas atténuée par les annonces très partielles faites, le 29 septembre, par Nicolas Sarkozy.

Les jeunes affrontent de plus en plus, la précarisation, voire l'exclusion. 23 % des Parisiens de moins de 20 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. Pour résoudre un problème qui prend des proportions si nouvelles, les outils traditionnels ne peuvent suffire.

C'est d'abord la responsabilité de l'Etat : c'est à lui d'assumer ses compétences en matière de politique de l'emploi. Or le contrat d'autonomie mis en œuvre par le gouvernement n'a pas produit de résultats significatifs : à Paris, seuls 230 jeunes en bénéficient. De même, la prime de 500 euros promise aux chômeurs qui ne remplissent pas les conditions d'ancienneté de l'assurance chômage n'a été perçue au plan national que par 3.000 bénéficiaires (alors que le gouvernement en prévoyait 234.000). Le rapport de l'OCDE de 2009 sur l'emploi des jeunes en France a en outre montré la nécessité d'affronter directement un problème : celui des jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification. Il faut pour cela développer les moyens consacrés à des mesures d'accompagnement des jeunes chômeurs. La situation des jeunes filles notamment nécessite des mesures pour favoriser la diversification de leurs choix professionnels et prendre en compte leurs difficultés particulières.

Dans ce contexte, la collectivité parisienne a choisi d'agir, pour tenter de donner aux jeunes les moyens de leur autonomie. Cela vaut pour les jeunes diplômés qui, malgré leur formation, peinent à entrer dans la société active, mais aussi pour les étudiants, et pour les jeunes sans formation, les plus menacés par la spirale de l'exclusion. En outre, dans le cadre de Paris Métropole et des nouvelles relations que la Ville de Paris crée avec ses voisins depuis 2001, la politique de la jeunesse doit intégrer une dimension métropolitaine. En conséquence, la politique jeunesse sera proposée comme axe de travail au syndicat mixte Paris Métropole. Le projet d'équipement dédié aux "cultures urbaines" prévu aux Halles, par exemple, s'adressera aux jeunes habitants de la métropole, et comportera une dimension d'aide à la création d'entreprise.

Considérant la crise actuelle à la fois comme une urgence à laquelle il faut répondre immédiatement pour faire face à une détresse sociale profonde, et comme une occasion de redéfinir des politiques à plus long terme, la présente communication dresse un état des lieux des dispositifs existants, et propose une nouvelle impulsion. Cette politique mobilise tous les dispositifs d'insertion, d'accompagnement et de soutien éducatif, qui permettent d'éviter la précarisation des jeunes et de les aider à accéder au marché de l'emploi. Elle doit prendre en compte la diversité des jeunes Parisiens, en terme de qualification, d'inégalités sociales et territoriales: les situations d'échec scolaire sont deux fois plus fréquentes dans les quartiers politiques de la ville que dans le reste de Paris

Cette communication s'articule autour de quatre axes : créer de nouveaux ponts vers la formation professionnelle et l'emploi, accompagner l'entrée des jeunes dans la vie active, réussir l'insertion des jeunes très éloignés de l'emploi, mobiliser les moyens d'action de la Ville en tant qu'employeur.

1. De nouveaux ponts vers la formation professionnelle et l'emploi

a) Renforcer l'efficacité des missions locales en faveur de l'emploi

Les cinq missions locales parisiennes assurent l'information, l'orientation, le suivi professionnel et l'accès à l'emploi des jeunes âgés de 16 à 25 ans faiblement qualifiés. Pour tout ce qui concerne l'information, elles sont relayées dans les quartiers par les Antennes jeunes. Les jeunes de plus haut niveau de qualification sont pris en charge par Pôle Emploi.

En 2008, 9.416 jeunes ont été accueillis dans les Missions locales pour la première fois. Ce sont 18 458 jeunes qui ont été accompagnés dans leur démarche d'insertion professionnelle. En 2008, 8.041 jeunes (43,5% de l'ensemble de la population suivie) avaient trouvé un emploi grâce à l'action des missions locales. En 2005, ils n'étaient encore que 5.302 (soit 28% des jeunes suivis).

Une expérimentation est actuellement menée par la mission locale Belliard (18e) pour aller à la rencontre des jeunes qui, dans les quartiers, ne sont plus scolarisés, ne travaillent pas et ne font pas appel aux structures qui peuvent les aider. Une « newsletter » hebdomadaire informe également tous les partenaires en contact avec ces jeunes (club de prévention, mission insertion du rectorat...) des offres d'emploi. Les premiers résultats sur 75 jeunes « perdus de vue » nous encouragent à engager la même démarche dans les missions locales Paris Est et Paris Centre, pour que ce dispositif d'insertion efficace puisse profiter au plus grand nombre possible de jeunes Parisiens.

Dans le même esprit, nous expérimentons cette année un partenariat entre les missions locales et un opérateur privé, qui prendra en charge et conseillera individuellement 70 jeunes pendant six mois dans le cadre de leur recherche d'emploi puis les accompagnera pendant trois mois après leur embauche. L'idée est de faire profiter des jeunes des offres d'emploi collectées par cet opérateur privé, et de les aider, non seulement à obtenir ces emplois, mais à s'y maintenir.

Les missions locales sont cofinancées par l'Etat, la Région et la Ville (à hauteur de 2,7 M€ par an). L'un des objectifs de cette mandature est de renforcer leur unité, en croisant leurs expériences, en additionnant leurs compétences, et en mutualisant leurs moyens.

b) Multiplier les forums de recrutement, lieux de rencontre entre l'offre et la demande d'emplois

En permettant une mise en relation directe entre les employeurs et les demandeurs d'emploi, les forums de recrutement se sont avérés au fil du temps le dispositif le plus efficace pour aider les jeunes Parisiens à trouver ou retrouver du travail. A « Paris Pour l'Emploi », dont la 7e édition se tient en 2009 sur le Champ de Mars, la moitié des quelque 40 000 visiteurs ont moins de 26 ans. Une personne sur trois est en recherche d'un premier emploi. En 2008, ce forum a permis le retour à l'emploi de 5.980 personnes (dont 57% en CDI). La grande majorité des arrondissements organisent cette année des forums de recrutement

locaux. Pour 2010 nous veillerons tout particulièrement aux conditions d'accueil des jeunes porteurs d'un handicap.

L'insertion professionnelle est en outre l'une des principales missions des Conseils de la Jeunesse. Celui du 18^e arrondissement a ainsi organisé le premier « Forum des métiers insolites et autres curiosités professionnelles ». Le but de cette initiative originale était de mettre les jeunes demandeurs d'emploi avec des métiers auxquels ils ne pensent pas nécessairement dans leurs projets d'orientation : horloger, tailleur de pierre, couvreur, sauveteur en mer, etc. Fort de son succès, ce Forum co-organisé par le Conseil de la Jeunesse du 18^e, les Antennes jeunes de l'arrondissement et la mission locale, sera renouvelé en avril 2010 à une plus grande échelle

c) Mobiliser l'offre de formation professionnelle de la Ville en faveur des jeunes

Le département de Paris consacre chaque année plus de 3 millions d'euros au financement de stages de formation professionnelle, en complément de l'offre proposée par les branches professionnelles et la Région.

Les jeunes peuvent trouver des formations dans un grand nombre de secteurs (informatique, vente-commerce, transport-logistique, secrétariat, hôtellerie-restauration, sécurité, service aux personnes). Dans le programme 2008-2009, 32 % des stagiaires ont moins de 26 ans. Dans les formations passerelles linguistiques vers l'emploi (chiffres 2007-2008), 28 % des stagiaires ont moins de 26 ans. Ils bénéficient pendant toute la durée de leur formation d'une bourse mensuelle de 305 euros. Ces programmes donnent de bons résultats avec des taux de retour en emploi durable de plus de 60%.

Pour cette année davantage de formations dans des métiers offrant des possibilités d'emploi malgré la crise seront proposées aux jeunes, notamment en matière de petite enfance et de préparation aux concours de la fonction publique.

d) Lutter contre les discriminations.

Une enquête réalisée en 2005 et 2006 par le Bureau international du travail et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail montrait l'importance des discriminations à l'embauche à l'encontre de jeunes en raison de leur origine. A chaque fois se présentaient deux jeunes Françaises ou deux jeunes Français âgés de 20 à 25 ans, dont le niveau de formation était comparable. L'un ou l'autre portait un prénom et un nom évoquant « une origine hexagonale ancienne », l'autre une origine « maghrébine » ou une origine « noire africaine ». Les résultats sont sans appel. Lorsque des employeurs ont effectué un choix entre les deux candidats qui leur étaient proposés, ce choix s'est porté quatre fois sur cinq sur le candidat dit du groupe majoritaire. Seuls 11% des employeurs ont respecté une égalité de traitement entre les deux candidats.

Compte tenu de ces constats accablants, la Ville a engagé des actions concrètes. Un « Forum de la diversité et du premier emploi » se tient à son initiative depuis quatre ans pour lutter contre les discriminations. En 2008, 835 jeunes ont trouvé un emploi grâce à ce forum, dont 55% en CDI. Lors de la 4^{ème} édition en juin dernier, plus de 11 000 jeunes ont eu la possibilité d'entrer en contact direct avec près de 200 recruteurs potentiels.

Il accueille chaque année en moyenne 10 000 jeunes, qui rencontrent directement des employeurs. Depuis deux ans, une préparation destinée à une centaine de jeunes parmi les plus défavorisés est organisée par les missions locales ou par des associations spécialisées.

Pour la prochaine édition qui se tiendra en juin 2010, deux fois plus de jeunes seront préparés en amont pour avoir les meilleures chances de décrocher un emploi.

2. Accompagner l'entrée des jeunes dans la vie active

a) Accompagner les jeunes diplômés

Si le diplôme reste l'atout majeur pour trouver un emploi, la crise a largement ralenti l'accès au premier emploi des jeunes diplômés. Ceux qui ont obtenu leur diplôme en 2008 ou 2009 sont particulièrement touchés par le phénomène du « retard à l'embauche ». Selon les résultats d'une enquête de l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ), réalisée entre le 16 et le 20 avril auprès d'un échantillon de 1.241 personnes, seuls 38% des jeunes diplômés de la promotion 2008 avaient un travail en avril 2009. Et le premier emploi s'accompagne par ailleurs d'une précarité aggravée (contrats à durée déterminée, bas salaire, inadéquation des postes et des diplômés).

C'est pourquoi le nouvel organe de consultation des étudiants parisiens sur la politique de vie étudiante à Paris, « Etudiant de Paris – Le Conseil », remettra des propositions concrètes sur l'insertion professionnelle au mois de mai 2010.

La Ville de Paris subventionne des associations qui favorisent les rencontres entre étudiants et entreprises, et conseillent, voire accompagnent, les étudiants dans leur démarche d'insertion professionnelle, comme par exemple « La Manu ».

La Ville de Paris organisera par ailleurs un événement d'information pour les étudiants, regroupant les structures auxquelles ils peuvent faire appel dans le cadre de leur recherche d'emploi. Cette manifestation aura lieu à la fin novembre 2009. Car les jeunes diplômés connaissent souvent mal les multiples portes d'entrée vers le marché du travail. C'est pourquoi, en novembre, l'Hôtel de Ville accueillera un salon destiné aux jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur et leur proposera des informations opérationnelles pour trouver un emploi. Cet événement regroupera à la fois des lieux ressources et des services (les MDEE, l'APEC, Pôle Emploi...), des associations spécialisées (Mozaïk RH, La MANU, l'AFIJ...), mais aussi des responsables d'entreprises ou de fédérations professionnelles dans les métiers porteurs.

La Ville de Paris souhaite également mettre en place, au cours de l'année 2010, un forum de l'emploi s'adressant spécifiquement aux jeunes diplômés. La préparation de cet événement associera largement les universités parisiennes et les entreprises s'engageant à recruter durablement des jeunes diplômés.

Les Maisons des entreprises et de l'emploi soutiennent environ 2.000 jeunes de moins de 26 ans, qui ont accès aux prestations des associations spécialisées dans l'accompagnement vers l'emploi. La MDEE du 14e a ainsi mis en place un accueil spécifique aux jeunes diplômés parisiens. Il est prévu pour cette année de nouvelles actions de « coaching » de jeunes diplômés dans l'ensemble des Maisons des entreprises et de l'emploi, avec l'appui de ce centre de ressources.

Cette année, les Maisons du développement économique et de l'emploi sont devenues les Maisons des entreprises et de l'emploi, ce qui signifie que leur mission a été recentrée sur la prospection des offres d'emploi de proximité pour passer des conventions de recrutement avec les entreprises.

Déjà, dans le 19e arrondissement, la MDEE a travaillé à une convention de recrutement avec une grande enseigne qui s'est récemment implantée avenue de Flandre. Cela a permis à 59 habitants du quartier, dont 23 de moins de 26 ans, d'accéder à un emploi durable.

Une nouvelle prestation pour les doctorants

Une nouvelle prestation d'accompagnement sera prochainement proposée aux diplômés parisiens Bac+4 et au-delà, notamment les doctorants en recherche active d'emploi. Trois maisons du développement économique et de l'emploi (dans les 13e, 14e, et 18e arrondissements) s'associent pour mener cette action qui permettra à 180 jeunes hauts diplômés de trouver un emploi.

b) Favoriser l'autonomie des jeunes qui démarrent leur vie professionnelle

A partir du 1er octobre, la municipalité met en œuvre « Paris logement ». Cette allocation de 80€ minimum par mois sous condition de ressources sera accessible aux jeunes travailleurs et aux étudiants boursiers qui consacrent au moins 30 % de leur ressources au paiement de leur loyer.

Avant 2002, les foyers de jeunes travailleurs (FJT) n'étaient pas subventionnés par la Ville de Paris. Aujourd'hui la Ville verse une subvention de fonctionnement à chacune des deux fédérations, l'ARFJ et l'URFJT, pour assurer l'accompagnement social des jeunes et la prise en charge par des professionnels de leur parcours locatif. Depuis 2005, la collectivité parisienne dispose également d'un budget d'investissement pour le soutien au financement de travaux dans les FJT. Les foyers de jeunes travailleurs accueillent chaque année entre 6.500 et 7.000 jeunes de moins de 30 ans (jeunes salariés, étudiants salariés, jeunes en formation en alternance, etc.). La Ville s'est engagée à créer 3.000 places nouvelles sur la mandature : plus de 1.000 ont été programmées sur 2008/2009, plus de 1.200 sont identifiées et 800 restent à localiser.

c) L'aide à la création d'entreprise et de projets

La Boutique de Gestion de Paris et l'ADIL accompagnent les créateurs d'entreprise quel que soit leur âge. Paris Initiatives Entreprises les soutient également, et contribue à leur plan de financement. Les moins de 25 ans représentent 11% des personnes ayant bénéficié de prêts ou de garanties de PIE.

Le Groupement des jeunes créateurs parisiens est implanté dans le 20e arrondissement et cible son action vers les quartiers Saint-Blaise et Porte de Montreuil. En 2008, trois groupes ont été successivement organisés, permettant la prise en charge et l'accompagnement de 80 personnes.

d) Héberger, accompagner, financer les créateurs d'entreprises

La Ville de Paris renforce ses capacités d'accueil des jeunes entreprises innovantes en structurant un parcours immobilier adapté au cycle de vie et aux besoins des jeunes entreprises : d'abord avant la création, puis en incubateur, en pépinière puis en hôtel d'entreprises. D'ici la fin de l'année, l'hôtel d'entreprises Raymond Losserand (14e) sera inauguré, de même que Paris Est (20e) en 2010.

D'autre part, le Fonds Paris Innovation Amorçage est né en 2009. Il est destiné à financer, sous forme de subventions ou d'avances remboursables, la création d'entreprise à hauteur de 30 000 à 100 000 euros.

Paris a lancé un appel à projets pour la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, secteur apprécié par les jeunes. Une délibération sera présentée au conseil de Paris de novembre pour financer les projets des lauréats. Lors du premier appel à projets Economie sociale et solidaire lancé cette année, un tiers des dossiers déposés émanait de moins de 26 ans proposant souvent des projets dans les secteurs des « éco- activités » et des services à la personne. Paris leur apportera une subvention d'aide au démarrage allant jusqu'à 25.000 euros, un soutien à la recherche de locaux et de partenariats, une aide à la maîtrise de la procédure d'appel d'offres pour mieux répondre aux marchés lancés par la collectivité parisienne.

Paris soutient en outre La Ruche, une pépinière qui accueille de jeunes entrepreneurs sociaux. Récemment créée, et située quai de Jemmapes dans le 10ème arrondissement, la Ruche accueille dans ses locaux de 600 m2 17 entreprises sociales. Depuis son ouverture en mai 2008, 47 d'entre elles ont utilisé La Ruche pour se développer et consolider 120 emplois, dont 66% en faveur des moins de 35 ans. Paris a soutenu la création de cette pépinière en 2008 par une subvention d'investissement de 100 000 euros. La Ruche accueillera des lauréats de l'appel à projets pour l'économie sociale et solidaire lancé cette année. Un projet d'extension de la Ruche est à l'étude pour 2010.

Paris finance également l'ADIE qui aide chaque année 300 personnes sans emploi à créer leur entreprise (par le moyen du micro crédit). L'ouverture, en fin d'année 2009, d'une seconde antenne de l'ADIE dans le 18ème permettra d'étendre cette action aux jeunes issus des quartiers en difficulté.

Les prix Paris Jeunes Talents permettent chaque année à neuf groupes de jeunes lauréats dans les domaines de la musique, du spectacle vivant et des arts visuels de bénéficier d'un accompagnement par des professionnels et d'une bourse pour concrétiser leur projet.

3. Réussir l'insertion professionnelle des jeunes très éloignés de l'emploi

Les jeunes les moins qualifiés sont les plus exposés au chômage de longue durée. Compte tenu des compétences sociales du département, la collectivité parisienne a ainsi développé son action au profit de ceux que l'OCDE appelle à juste titre dans son rapport les « laissés pour compte ».

a) Réapprendre les savoirs de base

- La création d'une école de la 2e chance (dans le 20e) en 2006 a permis de replacer des jeunes très éloignés de l'emploi dans une dynamique positive. Actuellement, 150 jeunes sont scolarisés sur une durée moyenne de 8 mois. 70% d'entre eux sortent avec un emploi ou une formation qualifiante.

Nous avons donc décidé de soutenir l'extension de l'école de la 2e chance. Une nouvelle antenne ouvrira dès ce mois d'octobre dans le 18ème avant de s'installer définitivement en 2010 au 47, rue d'Aubervilliers (18e) dans un bâtiment de la Ville entièrement rénové (2.5M€). Cette extension permettra de passer dès 2010 de 150 à 320 jeunes scolarisés à l'E2C.

- Le dispositif « Savoirs pour Réussir » s'est implanté cette année à Belleville et prend en charge une centaine de jeunes adultes qui ont des difficultés de lecture et d'écriture, repérés lors des journées d'appel de préparation à la Défense, dont le nombre, à Paris, est estimé à un millier.

Développer des dispositifs innovants dans les quartiers « politique de la ville » pour être au plus près des besoins des jeunes qui sont le plus frappés par les inégalités et les discriminations. On note dans ces quartiers :

- une proportion de jeunes plus élevée que dans le reste de Paris (+ de 30 %) ;
- un échec scolaire deux fois plus fréquent qu'au niveau parisien ;
- des niveaux de formation moins élevés, en particulier chez les jeunes actifs (deux fois moins de Bac + 2 et presque deux fois plus de sans diplôme) ;
- de nombreux jeunes qui ne sont pas ou plus suivis par le service public de l'emploi mais sont souvent détenteurs d'autres compétences, talents et aspirations (langues d'origine, maîtrise des technologies de l'information et de la communication, capacités d'adaptation ...) et en direction desquels il faut imaginer des réponses.

Le département de Paris mobilise 400.000 euros pour financer un programme de parcours linguistiques vers l'emploi dans les quartiers classés en politique de la Ville. Plusieurs actions ciblent les jeunes primo arrivants ou sortis du système scolaire sans maîtriser suffisamment la langue pour être autonomes. Ce programme est porté dans les arrondissements par des associations de terrain que nous soutenons.

Des objectifs quantifiés ont été fixés pour s'assurer que les jeunes des quartiers sont pris en compte : 15 % des contrats aidés, 30 % des stages, contrats d'apprentissage, « jobs » d'été, marchés de formation et d'insertion de la Ville bénéficieront à ces jeunes.

Une attention particulière est portée aux jeunes mères sans emploi. En effet, le Département est désormais compétent pour l'insertion de ces jeunes femmes dans le cadre du RSA. En 2009, 1500 jeunes femmes bénéficiaires de l'allocation parent isolé sont contactées et incitées à se préparer à la reprise d'une activité professionnelle. Dans le prochain plan départemental d'insertion des mesures particulières seront mises en place, en partenariat avec la CAF. Des dispositifs de garde d'enfants seront en particulier mobilisés.

En 2008, une préparation à certains concours administratifs a été proposée à une centaine de jeunes habitants un quartier politique de la ville. A l'occasion de cette expérimentation, 64 d'entre eux ont finalement intégré les cinq formations proposées.

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), créé en 2005, a bénéficié à de nombreux jeunes des 18^e et 19^e arrondissements. En 2008, il a accompagné 360 jeunes, dont 52% habitaient les quartiers Politique de la Ville. Cette même année, 51 jeunes ont trouvé un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) et 8 en formation. La collectivité parisienne souhaite impulser un second PLIE Est dès 2010, qui mettra l'accent sur l'accompagnement des jeunes.

Dans les quartiers « politique de la Ville » de multiples projets locaux pour l'insertion des jeunes sont soutenus, comme des « permanences CV » à la Goutte d'Or (et en projet à la Chapelle) pour publics en grande difficulté, ou une opération de pré recrutement de jeunes des quartiers du 20^{ème} par la RATP/Centre de Lagny qui forme des machinistes et mécaniciens.

b) Développer l'activité des jeunes par l'économie sociale et solidaire

Le grand projet de renouvellement urbain (GPRU), les opérations de requalification des quartiers, les programmes d'aménagement (tramway, ZAC...), les projets liés au développement durable, les initiatives dans le secteur sanitaire et social et les services à la personne, offrent dès à présent et dans la durée de très nombreuses occasions d'insertion pour les jeunes.

La Ville va aider davantage les régies de quartier et les entreprises d'insertion à embaucher des jeunes en grande difficulté, en leur suggérant de développer de nouvelles activités: jusqu'à présent ces structures étaient principalement incitées à insérer des allocataires du RSA.

La Ville recrute des jeunes en insertion pour ses grands événements. Une première expérience a été conduite cette année dans le cadre de Paris Plages, qui a permis de recruter des jeunes en insertion : des Parisiens mais aussi des jeunes des communes voisines. Nous allons étendre rapidement cette expérience réussie à tout l'événementiel parisien : Nuit Blanche, événements sportifs, etc. Un travail est engagé avec les associations intermédiaires et les entreprises temporaires de travail et d'insertion pour recenser les besoins, notamment pour les opérations événementielles montées en régie directe par la Ville, et pour les clauses d'insertion à intégrer dans les marchés de production déléguée.

c) Un soutien éducatif et social renforcé pour préparer l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté

16.000 jeunes sont suivis quotidiennement par les 300 éducateurs de la prévention spécialisée qui travaillent au cœur des quartiers. En outre, 28 centres sociaux (dont les budgets ont été renforcés par la ville de 800.000 € en 2009) apportent un soutien aux familles et aux jeunes, autour d'activités d'insertion, ou d'alphabétisation.

Quatre lieux d'accueil pour les jeunes ouvriront au cours de ce mandat avec un fonctionnement novateur. Conçus avec les jeunes eux-mêmes, ils proposeront des activités collectives à des jeunes du quartier, avec l'objectif de prendre en charge par des parcours individuels pour les aider à surmonter des difficultés liées à leur scolarité, à leur insertion professionnelle, aux relations familiales ou aux conduites à risques. Le premier a lancé ses activités fin 2008 dans le 10^{ème} et ouvrira son local fin 2009.

Cinq centres éducatifs de formation professionnelle (CEFP) départementaux et un centre associatif dispensent des formations qualifiantes ou diplômantes (plomberie, horticulture, petite enfance, restauration, métiers du bâtiment...) aux jeunes pris en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance.

Les contrats jeunes majeurs sont destinés à permettre aux jeunes de 18 à 21 ans pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance d'achever leur formation et de les soutenir dans l'acquisition de leur autonomie financière et matérielle. Ils représentent 22% des prises en charge de l'Aide sociale à l'enfance de Paris.

Des parrainages pour aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance seront expérimentés en 2010. Ce sera une priorité du schéma départemental 2009-2014 de prévention, d'aide aux familles et de protection de l'enfance, qui sera présenté au Conseil de Paris début 2010.

d) Des aides financières

Pour mieux lutter contre l'exclusion des 16-25 ans, la Ville engage également une modernisation des aides financières pour les rendre plus réactives face à la crise. Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et Paris jeunes solidarité (PJS) seront fusionnés en une allocation unique « Fonds de solidarité jeunes » et les plafonds des montants versés seront revalorisés. Ces aides sont destinées pour moitié à l'élaboration de projets professionnels et pour moitié aux urgences de la vie quotidienne. Environ 1.500 jeunes sont soutenus chaque année, pour un budget total de 610.000 euros. Le nombre de demandes a augmenté de 18% entre le 1er trimestre 2008 et le 1er trimestre 2009.

4. En tant qu'employeur la mairie de Paris se mobilise pour donner une première expérience professionnelle à de nombreux jeunes

a) L'accueil temporaire de jeunes sous des statuts divers est une façon de les aider à découvrir le monde du travail, à enrichir leur CV et à préciser leur projet professionnel.

Ainsi les 2.000 stagiaires accueillis par la Ville sont rémunérés à partir du 2ème mois de leur stage.

Paris est aussi la première collectivité locale française employeur d'apprentis : 500 jeunes y travaillent en permanence. C'est pour eux une étape vers une insertion professionnelle durable : 86% réussissent leurs examens et les trois quarts trouvent un emploi dans les trois mois. Nous développons en particulier l'apprentissage dans le secteur de la petite enfance où 120 jeunes sont en cours de recrutement.

D'autre part, l'accueil de 478 jeunes en contrats d'accompagnement vers l'emploi, depuis la création du dispositif en 2005, est un élément important de notre politique d'insertion. Dès cet automne la Ville expérimentera pour une centaine de jeunes le nouveau contrat « passerelle » qui permet aux jeunes accueillis dans nos directions d'alterner avec des périodes de stage en entreprise pour bénéficier d'une expérience enrichie et renforcer leurs chances d'insertion professionnelle durable à la fin du contrat aidé.

La Ville se mobilise aussi pour donner une nouvelle chance à des jeunes condamnés, dans le cadre d'aménagement de peines ou de travaux d'intérêt généraux. 200 personnes dont une quarantaine de mineurs ont travaillé dans ce cadre.

Nous avons aussi souhaité nous engager pleinement dans le cadre du service civique volontaire puisque nous souhaitons atteindre 300 jeunes qui pourront ainsi rendre de nouveaux services aux Parisiens dans des activités très diverses.

b) D'autre part dans le cadre de sa politique d'embauche la Ville diversifie ses recrutements.

En 2008 les moins de 30 ans ont représenté 34% du recrutement des agents titulaires. La signature d'une Charte pour l'égalité dans l'emploi, en 2008, la présence de la direction des ressources humaines dans les différents forums de la diversité, montrent le souhait de la Ville de recruter des jeunes de toutes origines.